



Compteur d'eau du voisin sur notre terrain

Par seb7426

Bonjour nous avons acheté un terrain et la logette du compteur d'eau du voisin est dans l'emprise de notre parcelle (2m du bord).

J'ai contacté Véolia pour qu'ils le déplacent vu qu'il n'a rien à faire chez moi mais la personne en charge du secteur est buté comme un âne et il n'a pu que me menacer de me couper l'eau si je demandait à faire déplacer ce compteur.

Par contre je n'en démord pas je refuse la présence de ce compteur et de la conduite d'eau de voisin chez moi en l'absence de convention et de servitude sur l'acte notarié.

J'estime être dans mon droit et du coup j'ai menacé l'employé à démonter ce compteur qui est chez moi vu qu'il me menace mais juridiquement je ne sais pas quoi leur dire pour le décider à faire bouger ce compteur.

Pour info tout le monde commence sa construction et je voudrait que tout soit réglé avant que tout le monde fasse ses extérieurs.

Ma question est : Véolia à t'il le droit de laisser un compteur d'eau dans une propriété ne lui appartenant pas si le propriétaire y est opposé ? puis je le contraindre à s'exécuter ? voire à virer ce compteur "manu militari" ?